



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 13 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

VC-457-20 « prévoyant les règles d'occupation du domaine public, partie du lot no 4 195 321 »

Les intéressés pourront consulter ces règlements au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 15^e JOUR D'OCTOBRE 2020.



Brigitte Harvey
Directrice générale